

MUNICIPALITÉ DE TASCHEREAU
SÉANCE RÉGULIÈRE DU 02 MARS 2020
À LA SALLE YVES AUBUT

À une séance régulière du Conseil, tenue à la salle Yves Aubut à 19 h 30, sont présents:

Séance régulière du 02 mars 2020

M. Lucien Côté, maire,	
M. Yvan Fortier	M. Pascal Houle
M. Henri Lampron	M. Julien Chalifoux
M. Réjean Lord.	M. Michaël Otis

Est aussi présente: Mme Chantal Martel directrice générale et Mme Fanny Veilleux, directrice générale adjoint.

Ouverture

Sous la présidence du maire, M. Lucien Côté et formant quorum, à 19H30, M. Lucien Côté, maire, déclare l'ouverture de la séance, il souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture,
- 2- Acceptation de l'ordre du jour,
- 3- Acceptation et suivi du procès-verbal de la séance régulière du 06 janvier 2020
- 4- Correspondance,
- 5- Comptes à payer,
- 6- Situation financière,
- 7- Période de questions,
- 8- Rapport du maire,
- 9- Rapport lots intra municipaux,
- 10- Autres rapports,
- 11- Taxes ancienne station-service
- 12- Club des loisirs de Laferté rapport financier
- 13- Acceptation projet FDT 2020, signataire et responsable
- 14- Concours mois de l'arbre
- 15- Rapport incendie annuel
- 16- Adhésion Conseil de la culture
- 17- Permis de castors
- 18- Porte-à-porte Cancer du rein
- 19- Mois de la jonquille
- 20- Office municipale d'habitation budget (OMH)
- 21- Taxe sur l'essence Canada-Québec (TECQ)
- 22- Dérogation mineure
- 23- Formation sur le patrimoine
- 24- PH mètre
- 25- Période de question
- 26- Fermeture

Rés. #5287-03-20
Ordre du jour :

Il est proposé par M. Henri Lampron et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté et qu'il demeure ouvert afin d'y ajouter des items, s'il y a lieu. Adoptée.

Rés. #5288-03-20
Procès-verbal :

Il est proposé par M. Réjean Lord et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 3 février 2020. Adoptée.

Correspondances :

- 1-M'As-tu vu? : Campagne de sécurité en transport scolaire
- 2-Béton EP : Offre de service
- 3-GIDexperts inc. : Offre de service gestion d'actifs et consultation en infrastructures urbaines
- 4-Ville de Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier : Prix créateurs d'emploi du Québec
- 5-Fédération québécoise des municipalités : Résolution contre le projet de loi 40

6-Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : Précision sur la loi 40
7-Ministère de la Santé et des Services sociaux : Information sur le coronavirus
8-Accusé réception projet de loi 48, taxes foncières agricoles

- Rés. #5289-03-20
Comptes à payer : Il est proposé par M. Pascal Houle résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour le mois de février 2020, au montant de 89 777.24\$ (ch# C2000083 à ch# C2000123), au montant de 79 089.36\$ (ch# M2000024 à M2000045), ainsi que la liste de paie au montant de 20 113.03\$ (ch.# D2000043 à D2000088) et pour les lots intra au montant de 304.63\$ (ch#C2000003) et que la municipalité a les crédits disponibles pour ces dépenses.
Adoptée.
- Rés. #5290-03-20
Situation financière : Il est proposé par M. Réjean Lord et résolu unanimement d'accepter la situation financière de février 2020.
Adoptée.
- Période de questions : Aucune question
- Rapport du Maire: MRC : Pour le projet d'internet haute vitesse en Abitibi-Ouest une lettre d'appui a été donné à Videotron et Cogeco Connexion, Piste cyclable : une résolution a été adoptée que la MRC d'Abitibi-Ouest investira un montant de 9593.85\$ sur le parc linéaire secteur Taschereau en 2020 ces fonds proviendront du Fond de développement des territoires de la MRC, Matières résiduelles la soumission de Multitech a été retenue pour une période de 5 ans, Chaque municipalité de la MRC a la possibilité de recevoir 20 000\$ pour un projet déposé d'ici le 18 mars 2020 dans le cadre du Fond de développement des territoires.
- Rapports lots intra municipaux. M. Jocelyn Sylvain a commencer à bûcher sur nos lots épars à la Baie Rosanette (lot 55, 56, 57 rang 8 canton Privat) .
- Autres rapports
Maison des jeunes : un coupe-froid pour la porte extérieure sera surement nécessaire, la nouvelle animatrice aimerait faire un petit comité de jeunes pour les activités.
HLM : 1 loyer vacant
- Rés. #5291-03-20
Taxe ancienne station-service Il est proposé par M. Julien Chalifoux et résolu unanimement que les taxes municipales de l'ancienne station-service située au 584 Avenue Privat, lot 4 880 920 soit réduites de 33 006.47\$ correspondant aux années 2008 à 2018 inclusivement pour ne garder que les années 2019 et 2020.
Adoptée
- Rés. #5292-03-20
Club des loisirs de Laferté rapport financier Il est proposé par M. Henri Lampron et résolu unanimement d'approuver le rapport financier du Club des loisirs de Laferté pour l'année 2019.
Adoptée
- Rés. #5293-03-20
Projet FDT 2020, Signataire et responsable Vanessa ATTENDU QUE les sommes rendues disponibles au Fonds de développement des territoires et la possibilité pour la municipalité de déposer un projet à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie; ATTENDU QUE la date limite du 18 mars 2020 pour déposer le projet à la MRC d'Abitibi-Ouest;
ATTENDU QUE la date limite du 31 mars 2021 pour la réalisation du projet;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Julien Chalifoux et résolu unanimement de déposer le projet suivant à la MRC d'Abitibi-Ouest : Priorité #1 : Parc du Quai et d'autoriser Mme Vanessa Boutin-Cameron à signer tous les documents relatifs à ce projet.
Adoptée
- Rés. #5294-03-20
Concours mois de l'arbre Il est proposé par M. Yvan Fortier et résolu unanimement d'autorisation la tenue d'un concours dans le cadre du Mois de l'arbre pour le tirage d'un accès familial au Parc Aventure Joannes de Rouyn-Noranda d'une valeur de 87.38\$.
Adoptée
- Rés. #5295-03-20 Il est proposé par M. Michael Otis et résolu unanimement d'accepter le rapport

Rapport incendie annuel	annuel du service incendie pour l'année 2019. Adoptée
Rés. #5296-03-20 Adhésion au Conseil de la Culture	Il est proposé par M. Henri Lampron et résolu unanimement d'adhérer au Conseil de la Culture au montant de 60\$. Adoptée
Rés. #5297-03-20 Permis de castors	Il est proposé par M. Yvan Fortier et résolu unanimement de procéder à la demande de permis pour les trappeurs (Sylvain Cameron, Éric Pelletier, Denis Landry, Carl Lampron, Régnald Leduc, Louis Fournier, Raoul Vallières et Régnald Garneau) pour le contrôle des castors au montant approximatif de 331.28\$ pour l'année 2020. Adoptée
Rés. #5298-03-20 Porte-à-porte Fondation du Rein	Il est proposé par M. Yvan Fortier et résolu unanimement d'autoriser la Fondation du rein d'effectuer un porte-à-porte dans le but d'amasser des fonds. Adoptée
Rés. #5299-03-20 Mois de la jonquille	<p>CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront un rôle de proche aidant;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Auc cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Henri Lampron, appuyé par M. Julien Chalifoux et résolu à l'unanimité de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et que le conseil municipal de la Municipalité de Taschereau encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.</p>
Rés. #5300-03-20 Office Municipal d'Habitation (OMH)	Il est proposé par M. Julien Chalifoux et résolu unanimement d'approuver le rapport budgétaire de l'Office municipale d'Habitation pour l'année 2020. Adoptée
Rés. #5301-03-20 Taxes d'essence Canada-Québec (TECQ)	<p>ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et a exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;</p> <p>ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;</p> <p>ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des</p>

gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée puisque les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », C'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue met de la pression sur la ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets.

ATTENDU QUE le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral;

En conséquence, il est proposé par M. Yvan Fortier, appuyé par M. Julien Chalifoux et unanimement résolu :

D'appuyer le député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au député fédéral de l'Abitibi-Témiscamingue et la ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

Adoptée

Rés. #5302-03-20
Dérogação mineure

Il est proposé par M. Henri Lampron et résolu unanimement que la Municipalité de Taschereau autorise une dérogação mineure pour le lot 4 881 079 du cadastre officiel du Québec pour régulariser la situation des bâtiments secondaires construits sur la façade de la propriété.
Adoptée

Rés. #5303-03-20
Formation
patrimoine

Il est proposé par M. Henri Lampron et résolu unanimement d'autoriser Mme Fanny Veilleux et M. Michael Otis de participer à la formation sur le patrimoine religieux le 27 mars 2020 à Rouyn-Noranda au coût de 60\$/participant.
Adoptée

Rés. #5304-03-20
PH mètre

Il est proposé par M. Réjean Lord et résolu unanimement d'accepter la soumission de Veolia au montant de 1 658.75 plus les taxes applicables, pour

l'achat d'un PH mètre.
Adoptée

Période de question Aucune question

Rés. #5305-03-20 Considérant que l'ordre du jour est épuisé,
Fermeture Il est proposé par M. Henri Lampron et résolu unanimement à 20H40
de procéder à la fermeture de la séance du conseil.
Adoptée.

Lucien Côté,
Maire.

Chantal Martel
Directrice générale, Secrétaire-trésorière.